



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n°SG/2026-51

portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de La Réunion

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 09 décembre 2022 ;
- Vu les propositions des organisations syndicales siégeant à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de La Réunion ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de La Réunion :

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps	OS
GROSSET Fabrice	AESH	CFDT
DE LARICHAUDY Kévin	AESH	CFDT
BARY Gabrielle	AESH	CFDT
TAOCHY Anaïs	AED	CFDT
K BIDI Marie Elodie	AESH	SNALC



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps	OS
PAYET Guilène	AESH	CFDT
SOUPRAMANIEN Mathieu	AESH	CFDT
GUILLEMAUT Julie	AED	CFDT
ETHEVE Olivier	AED	CFDT
SALEM Vety	AED	SNALC

Article 2 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de La Réunion

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
MEHDI Rostane	Recteur	Rectorat
INGREMEAU Sandrine	SGA-DRH	Rectorat
KARIM Yacin	IA-DAASEN	Rectorat
CHANE-PINE Pierre	AAE	Rectorat
BERNE Maurice	Personnel de direction	LGT Leconte de Lisle

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
POLARD Erwan	SGRA	Rectorat
LAURET Marie Sabine	SGA	Rectorat
DARLAY Karine	IA-DAASEN	Rectorat
DEVRIES Jean	CT-EI	Rectorat
OLLIER Balbine	IA-IPR EVS	Rectorat

Article 3 :

Les représentants du personnel siégeant au sein de la Commission Consultative Paritaire Académique (CCPA) compétente pour les agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves sont désignés pour une durée de quatre ans, sans pouvoir excéder la durée restante du mandat en cours.



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 4 :

L'arrêté n°SG/2024-13 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves de l'académie de La Réunion est abrogé.

Article 5 :

Le secrétaire général de la région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région académique de La Réunion.

Fait à Saint-Denis,

Le 09 mars 2026

Pour le recteur de région académique,
Recteur d'académie et par délégation
Le secrétaire général de région académique,
Secrétaire général d'académie

SIGNÉ

Erwan POLARD